

A.P.C ENTREPRISES

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000 €

Immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 942498569

Siège social : 98 bis Avenue Mahieu, 94100 Saint-Maur-des-Fossés

PROCÈS VERBAL DE DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 09/03/2026, l'associé unique et président, PUZENAT ALAIN, a pris les décisions suivantes :

- la modification de la date de clôture d'exercice social

Résolution 1 - Modification de date de clôture d'exercice social

L'associé unique décide de modifier la date de fin d'exercice social courant au 31/12/2026. Les exercices sociaux suivants se clôtureront le même jour du mois.

L'article "6 -Article 6 - Exercice social" des statuts est mis à jour en conséquence.

Résolution 2 - Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui est décidé ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Saint-Maur-des-Fossés, le 09/03/2026

Signature de l'associé unique :

